

Département de la Nièvre

Ville d'IMPHY

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 2014

L'an deux mille quatorze le dix du mois d'avril à dix-huit heures et trente minutes, les membres du CONSEIL MUNICIPAL de la Commune d'IMPHY (Nièvre) se sont réunis en l'Hôtel de Ville de cette dernière, lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de Madame JULIEN Joëlle, Maire en exercice, en suite de la convocation qui leur fut adressée le deux avril deux mille quatorze, en vertu des prescriptions des articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

._*_*_*_*_._

ETAIENT PRESENTS : (26 Conseillers)

Mesdames et Messieurs

JULIEN Joëlle, Maire, ROY Régine, SAURAT Jean-François, GATEAU Mireille, LONGO Orféo, Bernard DAGUIN, CLASTRES Florence, AMIOT Guy, JACQUES Alain, AMIOT Maria, BOURGEOIS Liliane, CREPIN Jean-Daniel, RICHARD Michelle, VOIRIN Gérard, HENRIET Bernard, , PAURON Alain, VILLA Jean-Claude, DE ZOLT PONTE Fulvio, ROZIER Catherine, JEANNESSON Véronique, LEWITA Nathalie, MECHICHE Brahim, THEMIOT Virginie, GILIBERTI Angélique, MILOSEVIC Zoran, CHARDONNERET Victoria

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : (1 conseillers)

Madame PICHON DECOURTEIX Michelle ayant donné pouvoir à M. Guy AMIOT

ETAIENT ABSENTS : (0 conseillers)

._*_*_*_*_._

Monsieur Gérard VOIRIN est nommé pour remplir les fonctions de Secrétaire de Séance.

._*_*_*_*_._

OBJET : CONSEIL MUNICIPAL – FONCTIONNEMENT – COMMISSIONS PERMANENTES – COMPOSITION

Sur l'invitation à lui faite par le Maire lui ayant rappelé les dispositions de l'article L2121-22 et L 2122 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Le CONSEIL MUNICIPAL
après en avoir délibéré,
A la faveur d'un vote UNANIME**

1 – DECIDE la création de HUIT (8) COMMISSIONS PERMANENTES MUNICIPALES, dont la dénomination et le nombre de membres sont résumés ci-dessous
2- et ELIT, à la faveur d'un vote à bulletin secret, avec attribution des sièges à la représentation proportionnelle et au plus fort reste les membres titulaires et suppléants suivants :

DENOMINATION COMMISSION	NOMBRE DE MEMBRES	MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
FINANCES URBANISME	8 titulaires 2 suppléants	Régine ROY Maria AMIOT Liliane BOURGEOIS Jean-Daniel CREPIN Alain JACQUES Brahim MECHICHE Gérard VOIRIN Fulvio DE ZOLT PONTE	Jean-Claude VILLA Virginie THEMOT
TRAVAUX, CIRCULATION	8 titulaires 3 suppléants	Jean- François SAURAT Jean-Daniel CREPIN Bernard HENRIET Alain JACQUES Brahim MECHICHE Zoran MILOSEVIC Gérard VOIRIN Guy AMIOT	Maria AMIOT Orféo LONGO Alain PAURON
ASSAINISSEMENT ENVIRONNEMENT	8 titulaires 3 suppléants	Guy AMIOT Alain JACQUES Jean-Daniel CREPIN Mireille GATEAU Nathalie LEWITA Brahim MECHICHE Jean- François SAURAT Angélique GILIBERTI	Bernard HENRIET Michelle RICHARD Gérard VOIRIN
ENSEIGNEMENT	8 titulaires 3 suppléants	Bernard DAGUIN Maria AMIOT Liliane BOURGEOIS Florence CLASTRES Nathalie LEWITA Catherine ROZIER Angélique GILIBERTI Michelle PICHON DECOURTEIX	Véronique JEANNESSON Gérard VOIRIN Jean- François SAURAT

CULTURE, JEUNESSE	8 titulaires 3 suppléants	Mireille GATEAU Liliane BOURGEOIS Florence CLASTRES Alain JACQUES Véronique JEANNESSON Alain PAURON Jean-Claude VILLA Fulvio DE ZOLT PONTE	Nathalie LEWITA Michelle RICHARD Catherine ROZIER
SPORT, LOISIRS, VIE ASSOCIATIVE	8 titulaires 3 suppléants	Orféo LONGO Florence CLASTRES Mireille GATEAU Alain PAURON Michelle RICHARD Catherine ROZIER Gérard VOIRIN Victoria CHARDONNERET	Alain JACQUES Nathalie LEWITA Zoran MILOSEVIC
COMMUNICATION	8 titulaires 3 suppléants	Florence CLASTRES Maria AMIOT Liliane BOURGEOIS Véronique JEANNESSON Michelle RICHARD Catherine ROZIER Jean-Claude VILLA Gérard VOIRIN	Bernard HENRIET Nathalie LEWITA Brahim MECHICHE
COMMISSION D'APPELS D'OFFRES	5 titulaires 5 suppléants	Maria AMIOT Zoran MILOSEVIC Régine ROY Jean- François SAURAT Guy AMIOT	Bernard HENRIET Michelle RICHARD Jean-Claude VILLA Gérard VOIRIN Virginie THEMOT

**OBJET : CONSEIL MUNICIPAL – FONCTIONNEMENT – COMMISSION
D'INDEMNISATION DES COMMERCANTS – COMPOSITION**

Sur la proposition du Maire lui ayant

- Rappelé sa délibération du 13 décembre 2013 créant une commission locale d'indemnisation des commerçants ayant pour objet l'indemnisation à l'amiable des préjudices économiques liés aux travaux concernant l'aménagement de la traversée d'Imphy.
- Précisé que cette commission comprend 3 représentants de la ville d'Imphy titulaires et 3 suppléants, élus au sein du conseil municipal

**Le CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré,
A la faveur d'un vote UNANIME**

ELIT les membres représentant la ville d'Imphy au sein de ladite commission à la faveur d'un vote à bulletin secret, avec attribution des sièges à la représentation proportionnelle et au plus fort reste

Titulaires : Mme J .JULIEN – Mme R ROY – M. O LONGO

Suppléants : Mme M. AMIOT – Mme L. BOURGEOIS - M. JD CREPIN

OBJET : - SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU D'IMPHY – SAUVIGNY-LES-BOIS – REPRESENTATION COMMUNALE AU COMITE SYNDICAL - DESIGNATION DE SEPT DELEGUES TITULAIRES

SUR LA PROPOSITION DU MAIRE lui ayant

- Donné lecture des dispositions des articles L 2122-25, L 5211-6, L 5211-7 et L 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Puis exposé qu'il y a lieu de pourvoir les postes de délégués de la Commune au Comité du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau d'IMPHY – SAUVIGNY-LES-BOIS

**Le CONSEIL MUNICIPAL
après en avoir délibéré**

à la faveur d'un vote à bulletin secret,

par un vote unanime,

DESIGNE

MMme et MM SAURAT Jean-François, CREPIN Jean-Daniel, JULIEN Joëlle, BOURGEOIS Liliane, DAGUIN Bernard, PAURON Alain, VILLA Jean-Claude, délégués titulaires de la Commune au Comité du SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU D'IMPHY – SAUVIGNY-LES-BOIS.

OBJET : - SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIES, D'EQUIPEMENT ET D'ENVIRONNEMENT DE LA NIEVRE (SIEEN) REPRESENTATION COMMUNALE AU COMITE SYNDICAL - DESIGNATION DE DEUX DELEGUES TITULAIRES PAR COMPETENCES

SUR LA PROPOSITION DU MAIRE lui ayant

donné lecture des dispositions des articles L 2122-25, L 5211-6, L 5211-7 et L 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Le CONSEIL MUNICIPAL
après en avoir délibéré**

à la faveur d'un vote à bulletin secret,

par un vote unanime,

DESIGNE

en qualité de délégués titulaires de la Commune au Comité du SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIES, D'EQUIPEMENT ET D'ENVIRONNEMENT DE LA NIEVRE (SIEEEN) :

- Distribution de l'Electricité : M. SAURAT Jean-François et Mme GATEAU Mireille (Syndicat primaire d'électricité de SAINT-BENIN-D'AZY)

- Eclairage public : M. SAURAT Jean-François et Mme GATEAU Mireille

- Distribution du Gaz : M. CREPIN Jean-Daniel, M. HENRIET Bernard

**OBJET : SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA NIEVRE POUR
L'AMENAGEMENT DE LA LOIRE ET DE SES AFFLUENTS (SINALA)
REPRESENTATION COMMUNALE AU COMITE SYNDICAL - DESIGNATION
D'UN DELEGUE TITULAIRE ET D'UN DELEGUE SUPPLEANT**

SUR LA PROPOSITION DU MAIRE lui ayant

donné lecture des dispositions des articles L 2122-25, L 5211-6, L 5211-7 et L 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Le CONSEIL MUNICIPAL
après en avoir délibéré**

à la faveur d'un vote à bulletin secret,

par un vote unanime,

DESIGNE

M. JACQUES Alain en qualité de délégué titulaire de la Commune au Comité du SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA NIEVRE POUR L'AMENAGEMENT DE LA LOIRE ET DE SES AFFLUENTS (SINALA),

M. CREPIN Jean-Daniel en qualité de délégué suppléant de la Commune au Comité du SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA NIEVRE POUR L'AMENAGEMENT DE LA LOIRE ET DE SES AFFLUENTS (SINALA),

**OBJET : - CENTRE COMMUNAL D' ACTIONS SOCIALES - (C.C.A.S.) -
REPRESENTATION COMMUNALE AU CONSEIL D' ADMINISTRATION -
COMPOSITION DESIGNATION DES MEMBRES ELUS**

Sur la proposition du Maire

lui ayant rappelé les dispositions de l'article L 123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles et du Décret n° 95-562 du 6 mai 1995 modifié par le Décret n° 2000-6 du 4 janvier 2000,

**Le CONSEIL MUNICIPAL
après en avoir délibéré**

à la faveur d'un vote à bulletin secret,

par un vote unanime,

FIXE comme suit le nombre des membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Actions Sociales de la Commune :

- 1 Président, Mme Joëlle JULIEN, Maire de la Commune
- 5 Membres élus par le Conseil Municipal
- 5 Membres désignés par le Maire

Et à la faveur d'un vote à bulletin secret, avec attribution du siège à la représentation proportionnelle et au plus fort reste,

Par un vote unanime,

DESIGNE

MM et MMme ROY Régine, CLASTRES Florence, AMIOT Maria, CHARDONNERET Victoria, JEANNESSON Véronique en qualité de Membres élus du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.).

OBJET : - CENTRE SOCIAL D'IMPHY ET DES COMMUNES AVOISINANTES – REPRESENTATION COMMUNALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION – DESIGNATION DE DEUX DELEGUES TITULAIRES

Sur la proposition du Maire

Le CONSEIL MUNICIPAL

à la faveur d'un vote à bulletin secret,
DESIGNE

par un vote unanime,

MMme JULIEN Joëlle, et AMIOT Maria en qualité de délégués titulaires de la Commune au Conseil d'Administration du Centre Social d'IMPHY et des Communes avoisinantes.

OBJET : - ASSOCIATION D'AIDE ET SERVICES A DOMICILE SUD NIVERNAIS (AASD) – REPRESENTATION COMMUNALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION – DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE

Sur la proposition du Maire

Le CONSEIL MUNICIPAL

à la faveur d'un vote à bulletin secret,
DESIGNE

par un vote unanime,

Mme ROY Régine en qualité de déléguée titulaire de la Commune au Conseil d'Administration de l'ASSOCIATION D'AIDE ET SERVICES A DOMICILE SUD NIVERNAIS (AASD).

OBJET : COLLEGE LOUIS ARAGON D'IMPHY – REPRESENTATION COMMUNALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION – DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET D'UN DELEGUE SUPPLEANT

Sur la proposition du Maire

Le CONSEIL MUNICIPAL

à la faveur d'un vote à bulletin secret,

DESIGNE

par un vote unanime,

M JACQUES Alain en qualité de délégué titulaire et M DAGUIN Bernard en qualité de délégué suppléant de la Commune au Conseil d'Administration du Collège LOUIS ARAGON d'IMPHY.

OBJET : SAEMAN - NIEVRE-AMENAGEMENT - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT PERMANENT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA NIEVRE ET D'UN REPRESENTANT AUX ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

Sur la proposition du Maire

**Le CONSEIL MUNICIPAL
après en avoir délibéré**

**à la faveur d'un vote à bulletin secret,
DESIGNE**

par un vote unanime,

Monsieur CREPIN Jean-Daniel pour assurer la représentation de la Ville d'IMPHY au sein du Conseil d'Administration de la SAEMAN,

Monsieur CREPIN Jean-Daniel pour assurer la représentation de la Ville d'IMPHY au sein des Assemblées Générales ordinaires et extraordinaires de la SAEMAN,

OBJET : - ASSOCIATION DE GESTION DE LA MAISON D'ACCUEIL POUR PERSONNES AGEES D'IMPHY (AGEMAPAI) – REPRESENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION – DESIGNATION DE CINQ DELEGUES TITULAIRES

Sur la proposition du Maire

Le CONSEIL MUNICIPAL

**à la faveur d'un vote à bulletin secret,
DESIGNE**

par un vote unanime,

MMme JULIEN Joëlle, AMIOT Maria, BOURGEOIS Liliane, ROY Régine et PICHON DECOURTEIX Michelle, en qualité de délégués titulaires de la Commune au Conseil d'Administration de l'ASSOCIATION DE GESTION DE LA MAISON D'ACCUEIL POUR PERSONNES AGEES D'IMPHY.

OBJET : GIP EBOURGOGNE - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT TITULAIRE ET D'UN SUPPLEANT

Sur la proposition du Maire

**Le CONSEIL MUNICIPAL
à la faveur d'un vote à bulletin secret
DESIGNE
par un vote unanime,**

- DESIGNE Mme Régine ROY comme représentante titulaire et Mme Mireille GATEAU comme représentante suppléante au Groupement d'Intérêt Public Ebougogne.

OBJET : URBANISME - AMELIORATION DE L'HABITAT – DESIGNATION D'UN REFERENT HABITAT

Sur la proposition du Maire lui ayant

- Rappelé l'existence du programme « habiter mieux », animé par le CDHU (Conseil Développement Habitat Urbanisme) qui permet aux particuliers de bénéficier d'aides pour réaliser des travaux d'économie d'énergie.
- Fait part de la demande du CDHU de nommer un référent « habitat », qui aura pour mission de faire le lien entre les ménages et l'équipe d'animation du programme.

**Le CONSEIL MUNICIPAL
à la faveur d'un vote à bulletin secret,
par un vote unanime,**

- DESIGNE Mme Régine ROY comme référent « habitat »

**OBJET : GESTION ADMINISTRATIVE – PERSONNEL COMMUNAL – COMITE
TECHNIQUE PARITAIRE – COMPOSITION – REPRESENTANTS DE LA
COLLECTIVITE – DESIGNATION**

Sur la proposition du Maire lui ayant rappelé les termes

- de la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 9,
- de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment ses articles 32 et 33,

**Le CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré
A la faveur d'un vote unanime**

- 1- **FIXE** le nombre de membres titulaires du COMITE TECHNIQUE PARITAIRE au nombre de quatre,
- 2- **DESIGNE**, à la faveur d'un seul tour de scrutin à bulletin secret, pour le représenter au Comité Technique Paritaire, les membres titulaires suivants :

Madame Joëlle JULIEN
Monsieur Bernard DAGUIN
Madame Régine ROY
Madame Jean-François SAURAT